



**HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNESIE FRANÇAISE**

# ***DOSSIER DE PRESSE***

**Concours national d'aide  
à la création d'entreprises de technologies  
innovantes**

**\*\*\***

**Edition 2011**



## **Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes - édition 2011 -**

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en partenariat avec OSEO, organise chaque année un concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes.

La vocation de ce concours est de détecter des projets de création d'entreprises de technologies innovantes et de soutenir les meilleurs d'entre eux, en leur offrant une aide financière et un accompagnement adapté.

### **Qui peut concourir ?**

- ➔ Tous les porteurs de projets quels que soient leur nationalité, leur statut ou leur situation professionnelle (étudiants, salariés du secteur public ou du secteur privé, demandeurs d'emploi...), sous réserve qu'ils remplissent les conditions légales et réglementaires requises pour la création d'une entreprise ;
- ➔ Les lauréats « en émergence » et en « création-développement » des éditions 1999 à 2008 sous réserve qu'ils remplissent les conditions requises (clôture du dossier relatif au 1<sup>er</sup> projet, absence de contentieux avec OSEO, absence de conflit d'intérêt potentiel avec l'entreprise créée à partir du précédent projet, l'assurance que le candidat ne détient pas une part majoritaire du capital de l'entreprise créée) ;
- ➔ Les dirigeants d'entreprises de technologies innovantes créées depuis le 31 mars 2010 ne peuvent concourir que dans la catégorie « création-développement » ;
- ➔ Les candidats présentant un projet issu d'un essaimage ou d'une externalisation d'entreprise déjà existante peuvent concourir uniquement dans la catégorie « création-développement ». La participation éventuelle de l'entreprise d'origine au capital social de l'entreprise créée par le lauréat ne devra pas excéder 20% ;
- ➔ Les lauréats « en émergence » des concours 2008, 2009 et 2010 qui ont créé l'entreprise correspondant au projet sont éligibles dans la catégorie « création-développement ».

## **Pour quel projet ? Pour gagner quoi ?**

Deux types de projets de création d'entreprises peuvent être présentés :

- 1- **Les projets «en émergence»**, nécessitant encore une phase de maturation et de validation technique, économique et juridique. Les lauréats « en émergence » recevront à titre personnel, une subvention d'un montant maximum de **45 000€ (5 370 000 FCFP)** pour financer jusqu'à 70% des prestations nécessaires à la maturation de leur projet.
- 2- **Les projets «création-développement»**, plus avancés, se situant juste en amont de la création de l'entreprise et qui doivent avoir établi la « preuve du concept ». Quel que soit leur stade d'avancement, les projets doivent prévoir la création d'une entreprise, installée sur le territoire français et s'appuyant sur une technologie innovante. Les lauréats « création-développement » recevront une subvention d'un montant maximum de **450 000€ (54M FCFP)** versée à l'entreprise qu'ils auront créée. Cette subvention financera jusqu'à 60% du programme d'innovation de l'entreprise.

Depuis sa création en 1999, le concours dénombre 2 lauréats dans la catégorie « création-développement » et 6 lauréats dans la catégorie « émergence ».

**Les candidats de la Polynésie française doivent adresser leur dossier de candidature en cinq exemplaires à la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie par pli recommandé avec accusé réception ou déposé contre récépissé avant le 27 janvier 2011 à 13h.**

## **Sélection des dossiers**

### **La sélection comporte deux étapes :**

- 1- Les dossiers font l'objet au préalable d'une évaluation par un jury local composé de personnalités du monde de l'entreprise et de la finance, choisies pour leurs connaissances et leur expérience de la création d'entreprise.
- 2- Une harmonisation nationale (projets « en émergence ») et un jury national (projets « en création-développement ») permettent de sélectionner définitivement les lauréats et de définir le montant de la subvention accordée à chacun.

### **Les critères de sélection portent notamment sur :**

- ➔ le caractère innovant de la technologie, la preuve du concept établi, la viabilité économique du projet ;
- ➔ le degré de motivation, la disponibilité et la capacité du candidat à acquérir les compétences indispensables à la création et au développement d'une entreprise, son aptitude à diriger une équipe et à nouer des partenariats ;
- ➔ le degré d'appréhension par le candidat des dimensions économiques et financières, de l'état de la propriété intellectuelle et des droits des tiers.

Une expertise financière ou technique peut être demandée par les examinateurs auprès d'un cabinet d'audit ou de l'administration centrale.

Les candidats au concours s'engagent à répondre à toute demande d'informations de la part du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou d'OSEO innovation.

### **Attribution de l'aide**

Les candidats sont informés individuellement de la décision prise sur leurs projets, après délibération des jurys, et des conditions de versement de l'aide.

### **Inscriptions, dépôts des dossiers**

Les dossiers de candidature sont disponibles sur les sites du Ministère :  
[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)

Ils sont à remettre à la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT) :

Adresse postale :

Haut-commissariat de la République

DRRT - Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes

BP 115

98 713 Papeete

Tél. : 50 60 66 / e-mail : [drdt@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:drdt@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

Adresse : Immeuble Bougainville entre Tahiti Perles et l'Apizéria au 2<sup>ème</sup> étage.

## LES LAUREATS POLYNESESIENS

### 1999 → Bernard COSTA

- Catégorie : développement
- Fabrication et exploitation industrielle d'un larvicide biologique destiné à la lutte contre les moustiques.

### 2000 → Taivini TEAI

- Catégorie : émergence
- Mise au point et commercialisation d'un test de toxicité des poissons permettant la mise en place sur le marché de poissons exotiques considérés comme espèces à risque.

### 2002 → Denis CASIMIR

- Catégorie : émergence
- Mise en œuvre d'une culture hydroponique réfrigérée et automatisée, en climat tropical permettant une économie d'eau et d'engrais. Procédé qui contribue à développer la production locale et donc à palier aux importations.

### 2003 → Laurent RICHERT

- Catégorie : émergence.
- Exploitation de micro-organismes polynésiens : mise en place d'une unité de fermentation bactérienne s'intégrant dans des préparations cosmétiques et/ou des compléments nutritionnels. Les souches bactériennes proviennent exclusivement de Polynésie française où elles sont conservées dans une banque de micro-organismes privés.

### 2006 → Laurent RICHERT

- Catégorie : développement.
- IDEM 2003

### 2007 → Benoît TCHEPIDJAN et Antoine GILBERT

- Catégorie : émergence
- Aquaculture marine de bécotiers en milieu naturel : une technique unique au monde qui permet la production et l'exportation de bécotiers de façon écologique à des volumes importants et des coûts concurrentiels.

### 2009 → Guillaume LECOZ

- Catégorie : émergence
- Etude technique et économique pour la production d'extraits aromatiques obtenus à partir de végétaux d'origine polynésienne en utilisant l'extraction au CO2 supercritique et les solvants fluores. Ces extraits sont destinés aux marchés de la cosmétologie et de la parfumerie fine.

### 2010 → Christian MARIOTTI

- Catégorie : émergence
- Etude pour l'utilisation des déchets du cocotier dans la construction en Polynésie française.